



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
Conseil d'administration du centre communal d'action  
sociale du 22 FEVRIER 2024

Extrait du  
registre des délibérations du Conseil d'Administration d'Action Sociale  
Session ordinaire du 22 février 2024

L'an 2024 le vingt-deux février à 14:00 , les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tende se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 14 février 2024, par le Président.

**Étaient Présents :**

Marilene DALMASSO - Jean-Charles QUERCIA - Lucie MOULIN - ROSELYNE PLANELLES – Nadège LACLAU – Patricia ALUNNO

**Absents excusés :**

Jean-Pierre VASSALLO – Myriam PASTORELLI – Gilles MANCON- Marie-Rose GUIDO

**Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2024\_4**

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le 22 février 2024.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent d'exploitation cumulé de 28.585,62 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) :
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 28.585,62 €

***Le Conseil d'administration du C.C.A.S., l'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- Adopte l'affectation du résultat 2023 tel que ci-dessus décrite

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait, sur le site internet de la Mairie :  
Transmis en préfecture le :